



Bruxelles

MARE.C.1/D.3-UK/Ares(2020)

M. Aurelio Bilbao Barandica  
Président du CC - Sud  
rue Alphonse Rio, 6  
F-56100 Lorient  
cofradiber@euskalnet.net

**Sujet : Avis 141 du Conseil Consultatif du Sud relative aux captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne**

Monsieur,

Je vous remercie pour votre contribution relative à l'avis du CIEM sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne.

Comme vous le savez, chaque année des centaines de ces petits cétacés échouent sur les plages surtout dans le Golfe de Gascogne, mais aussi plus dans le nord. Pendant la période 1990-2017, c'est en moyenne 890 cétacés qui ont échoué sur la côte Atlantique française<sup>1</sup>. Pendant les trois derniers hivers, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019, on a estimé respectivement à 950, 700 et 1127 le nombre d'échouages<sup>2</sup>. Selon le CIEM (2018)<sup>3</sup>, le total des captures accidentelles de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne en 2016 et 2017 était respectivement de 1607 et 4355. Ces chiffres représentent environ 1.6% des dauphins communs présents dans cette zone. Cette estimation, supérieure à 2% dans le Golfe de Gascogne, dépassait la limite établie à 1,7% par ASCOBANS, au-delà de laquelle le niveau de capture atteint est considéré comme ayant un impact sur la population concernée.

La Commission est consciente du fait que la situation économique des pêcheurs est très difficile cette année avec les conséquences dramatiques du Covid 19 et les incertitudes créées par le Brexit. Les mesures mentionnées par le CIEM dans son avis du 26 mai vont d'une fermeture de 2 semaines à une fermeture de quatre mois et préconisent l'usage des

---

<sup>1</sup> French Cetacean Strandings Investigation Programme (CSIP). 2017. Annual Report for the period 1st January – 31st December 2017.

<sup>2</sup> Peltier, H., Authier, M., Deaville, R., Dabin, W., Van Caney, O., Daniel, P., Ridoux, V., 2016. cetacean bycatch as estimated from stranding schemes: The common dolphin case in the northeast Atlantic Genetic evidence highlights potential impacts of bycatch to Cetacean. doi:<http://dx.doi.org/10.1016/j.envsci.2016.05.004>. Elsevier Ltd.

<sup>3</sup> <https://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Advice/2018/2018/byc.eu.pdf>

« pingers » pour les chaluts pélagiques. L'avis souligne également l'importance des mesures de contrôle et de monitoring.

Les mesures nécessaires pour réduire les captures accidentelles des dauphins dans le Golfe de Gascogne, qui pourront être accompagnées par un financement de l'UE, devront être prises en tenant en compte aussi de l'aspect socio-économique. Mais on a également besoin de la bonne volonté des pêcheurs. Le comité de pêche de Bretagne a montré l'exemple. Ils ont lancé une campagne volontaire pour l'usage des « pingers » et pour un meilleur « monitoring », même avant que cela soit rendu obligatoire par la loi en France. Nous vous félicitons des propositions de mesures annoncées dans votre avis 141 et vous invitons à continuer à travailler avec le groupe des États membres des eaux occidentales pour trouver des solutions durables et urgentes en conformité avec l'avis du CIEM du 26 mai 2020. Cependant, je voudrais vous inviter à vous pencher sur la possibilité de prolonger la période de fermeture au-delà de deux semaines. Le CIEM a en effet qualifié une fermeture de deux semaines comme une mesure impliquant un « risque élevé » de ne pas atteindre l'objectif recherché. La Commission considère qu'un arrêt de pêche de six semaines serait préférable. Je vous invite aussi à examiner les moyens de suivi des mesures de conservation, afin de s'assurer que les mesures soient respectées et qu'une information précise soit recueillie sur les cas, les lieux et la saisonnalité des captures accidentelles, ainsi que sur les engins de pêche responsables.

La Commission favorise une approche régionale de coopération entre le CC Sud et le groupe des États membres des eaux occidentales. Le but est de réduire drastiquement les captures accidentelles de dauphins et d'assurer en même temps que le secteur de la pêche reste rentable. Il est maintenant urgent d'agir afin que les mesures nécessaires soient en place pour cet hiver. Nous avons donc informé les États-membres concernés qu'il faudra finaliser dans les meilleurs délais une recommandation conjointe qui devra être conforme aux avis scientifiques et prévoir des mesures de contrôle adéquats.

Nous sommes entièrement d'accord avec les propositions concrètes du secteur, à savoir l'installation des « pingers » sur les chalutiers en pair et pélagiques. La participation du secteur à la recherche est évidemment très positive. Nous sommes très intéressés par l'adoption d'un objectif d'observation en mer ambitieux. Nous félicitons aussi les ONG pour leur engagement et la reconnaissance de l'urgence d'introduire des mesures de protection avant l'hiver prochain.

Je remercie le CC Sud pour le travail accompli et son engagement, et vous invite à prendre contact avec Mme Pascale Colson, coordinatrice des Conseils consultatifs; (pascale.colson@ec.europa.eu, +32.2.295.62.73) pour tout éventuel complément d'information sur cette réponse.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Charlina VITCHEVA